

Gembloux-Suarlée, le 17 novembre 2025

Concerne : Dispositif pédagogique d'évaluation – Année scolaire 2025-2026

Chers parents, chers élèves,

L'évaluation des élèves constitue un moment important dans leur formation, puisque ses résultats vont conditionner l'obtention des diplômes/certificats et le choix du parcours scolaire dans l'enseignement secondaire. Par conséquent, elle va également peser sur l'éventuelle poursuite d'études dans l'enseignement supérieur et/ou l'accès à la vie professionnelle.

Dans le respect des balises fixées par notre Pouvoir organisateur WBE, l'équipe éducative a opté pour : **l'évaluation continue**, une approche qui nous semble plus adaptée à notre public scolaire. Cette modalité s'inscrit par ailleurs pleinement dans la réforme des rythmes scolaires.

L'évaluation continue est une évaluation permanente qui s'exerce à tout moment de l'apprentissage. Elle repose sur des évaluations régulières suivies de corrections écrites et/ou orales. Ces évaluations régulières ont notamment l'avantage de permettre de repérer rapidement une lacune et donc de pratiquer la remédiation immédiate et, si nécessaire, d'organiser des évaluations de rattrapage. Au choix de l'enseignant, ces évaluations de rattrapage peuvent être obligatoires ou facultatives, individuelles ou collectives.

Au niveau du calendrier scolaire, l'évaluation continue permet :

- **De ne pas organiser de session d'examens en décembre** : cela permet de récupérer du temps scolaire pour les apprentissages et de privilégier l'évaluation continue en lieu et place d'une session d'examens de décembre ancrée dans un calendrier scolaire rigide.
- **Un allongement de la 1^{re} période et en conséquence une meilleure répartition des périodes** : l'année scolaire sera rythmée par trois périodes mieux équilibrées en terme de nombre de semaines consacrées aux apprentissages. Cette année scolaire vous pourrez consulter sur notre plateforme sécurisée « **Ecole en ligne** » :
 1. Le 28/11/2025 : bulletin de la première période.
 2. Le 13/03/2025 : bulletin de la deuxième période.
 3. Avant les évaluations/examens de fin d'année scolaire de juin : bulletin de la troisième période.

La plateforme « *Ecole en ligne* », accessible depuis la rubrique « *Documents – Espace sécurisé parents/élèves* » du site internet de l'implantation de Gembloux (www.ith-gembloux.be), permet de consulter les bulletins et le relevé des absences. Les courriers élèves/parents sont eux envoyés par mail et mis à disposition sur ce même site.

Les nouveaux élèves de Gembloux ainsi que ceux de Suarlée recevront leurs identifiants cette semaine. Pour les élèves de l'implantation de Gembloux déjà présents dans notre établissement en 2024-2025, les identifiants de connexion sont inchangés. Si besoin, une demande de récupération peut être envoyée par mail (olivier.mouteau@it-gs.be) via le compte « *Google for Education* » fourni à chaque élève/parent. Pour des raisons de sécurité, les identifiants sont alors transmis par retour de mail, exclusivement à l'adresse : prenom.nom@ith-gembloux.be ou prenom.nom@it-gs.be.

Les bulletins scolaires étant consultables en ligne, ils ne sont plus distribués au format papier, sauf demande expresse par mail auprès de l'éducateur référent. Dans ce cas, une version imprimée sera tenue à disposition.

Nous vous remercions pour la confiance que vous accordez à notre établissement.

La direction de l'ITGS,
Anne THONON (Implantation de Suarlée – anne.thonon@it-gs.be)
Olivier KUNTZ (Implantation de Gembloux - olivier.kuntz@it-gs.be)